



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 27 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-21

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence transport assainissement eaux pluviales de l'année 2023

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 21 mars 2023, s'est réuni le lundi 27 mars 2023 à la Salle des Fêtes de BAILLET-EN-FRANCE - Sente du Chalet - 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 21 mars 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT

Nombre de présents : (36)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville) , Francis MALLARD (Bouqueval), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France), Jean-Paul ARNAU et Pascal BOSRET (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

CAPV : Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence transport assainissement eaux pluviales de l'année 2023

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 6 février 2023, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de maintenir les centimes syndicaux au niveau de ceux de 2022 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Cette fiscalité additionnelle ne concerne pour 2023 que les communes qui n'ont pas transféré leur compétence à l'intercommunalité.

| Collectivité | Mode de Prélèvement |
|---------------------|---------------------|
| | Fiscalisation |
| BAILLET-EN-FRANCE | 34 636 € |
| MAREIL-EN-FRANCE | 12 026 € |
| MONTSOULT | 59 176 € |
| VILLAINES-SOUS-BOIS | 13 368 € |
| | 119 206 € |

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document support de Débat d'Orientations Budgétaires du 6 février 2023,

Considérant les besoins d'investissement à venir à court et à moyen terme ayant pour objectif la gestion de la compétence transport assainissement eaux pluviales,

FINANCES

7 – Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence transport assainissement eaux pluviales de l'année 2023

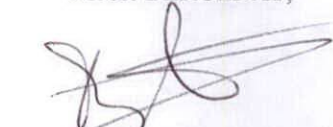
LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Porte** le montant de la fiscalité additionnelle pour 2023 à un montant de 119 206 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales,
- 2- **Et donne** tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2023.

| Collectivité | Mode de Prélèvement |
|---------------------|---------------------|
| | Fiscalisation |
| BAILLET-EN-FRANCE | 34 636 € |
| MAREIL-EN-FRANCE | 12 026 € |
| MONTSOULT | 59 176 € |
| VILLAINES-SOUS-BOIS | 13 368 € |
| | 119 206 € |



À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 27 mars 2023,

Nicole BERGERAT,



Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ



Président du Syndicat Mixte
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise au contrôle de légalité le : 04/04/2023

Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 06/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.